

11. En cas de collision

En arrivant sur les lieux d'une collision :

- Garez convenablement votre véhicule loin de la route, où il ne risquera pas d'être heurté par d'autres véhicules.
- En cas de blessure grave, appelez le 911 ou une ambulance et le poste de police le plus proche.
- Coupez le commutateur d'allumage des véhicules accidentés pour éviter l'incendie.
- Si l'occupant d'un véhicule est indemne mais incapable d'en sortir, faufilez-vous dans le véhicule et essayez de le dégager. **Ne tentez pas** de dégager un blessé, sauf si le véhicule est en feu et, dans ce cas, assurez-vous que la tête et la colonne vertébrale de la victime sont fermement soutenues.
- Si vous avez des fusées de signalisation ou des réflecteurs, placez-les à 60 m devant et derrière le lieu de collision pour avertir les automobilistes; sinon, allumez vos clignotants de détresse. Demandez à vos passagers ou aux autres personnes présentes de se placer sur le bord de la route, dans les deux sens, pour avertir les automobilistes.
- Éteignez les fusées de signalisation une fois que vous n'en aurez plus besoin.

Même si vous n'avez pas suivi de cours de secourisme, vous pouvez vous rendre utile :

- Devant un blessé qui a perdu connaissance, assurez-vous qu'aucun corps étranger (prothèse dentaire, gomme à mâcher, vomissures ou mucosités) n'obstrue les voies respiratoires. Si possible, tournez-lui doucement la tête sur le côté. S'il ne respire pas, et si vous connaissez les méthodes de respiration artificielle ou de réanimation par le bouche-à-bouche, commencez immédiatement.
- Pour arrêter une hémorragie, appuyez sur la plaie avec une serviette de papier ou un mouchoir propre. Évitez toute pression s'il y a blessure grave à la tête.
- Rassurez la victime et restez près d'elle jusqu'à ce qu'une ambulance ou un autre véhicule puisse la transporter à l'hôpital.
- Donnez à l'ambulancier et à la police tous les renseignements voulus sur les premiers soins prodigués pour qu'ils puissent en informer l'hôpital.

Si vous êtes impliqué dans une collision, vous devez :

- Arrêter votre véhicule sur-le-champ.
- S'il y a des blessés, vous devez :
 - appeler des secours si possible. À Winnipeg et à Brandon, et dans la plupart des régions rurales, composez le 911; dans les autres régions, communiquez avec la police locale ou avec la GRC en composant le 0 et en demandant la police);
 - s'il y a des blessés, demander à quelqu'un de signaler la collision pour vous à la police le plus vite possible.
- En cas de collision mineure, c'est-à-dire sans blessures ni dommages graves, vous devriez éloigner les véhicules de la circulation le plus tôt possible (peut-être échanger vos coordonnées) pour éviter des collisions en chaîne.
- Qu'il y ait ou non des blessés, s'il y a eu dommages matériels (véhicules ou autres biens), vous devez :
 - donner vos nom et adresse à toute personne dont le véhicule ou les biens ont été endommagés;
 - indiquer vos numéros de permis de conduire et d'immatriculation;
 - donner les détails de votre assurance, ainsi que tout autre renseignement requis.
- Si vous heurtez et endommagez un véhicule inoccupé ou tout autre bien, vous devez prendre les dispositions raisonnablement nécessaires pour retrouver le propriétaire ou la personne qui a la garde légale du véhicule laissé sans surveillance ou du bien endommagé. Si vous ne parvenez pas à entrer en contact avec cette personne sur les lieux mêmes de la collision, vous devez laisser sur le véhicule ou sur le bien en question une note avec vos noms et adresse.
- S'il y a des blessés, même très légèrement, ou si les dommages matériels totaux s'élèvent à plus de 1 000 \$, vous devez signaler la collision à un agent de la paix le plus tôt possible ou au plus tard dans les sept jours qui suivent la collision.
- Même si votre véhicule est seul en cause, si les dommages sont supérieurs à 1 000 \$ ou s'il y a des blessés, vous devez signaler la collision à la police.

Voir le modèle de *Rapport de collision* dans la partie portant sur les formulaires.